

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Quorum : 20
Présents : 23
Nombre de votants : 26

Convocation : 10/02/2023
Affichage : 22/02/2023

Le mercredi 15 février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 10/02/2023.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMARET Stéphanie, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, M. GUYOT Philippe, M. HAMELIN Henri, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Valérie, Mme MARTIN Jocelyne, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RICHARD Céline.

Absents Excusés : M. AGIN Didier, M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, Mme FONTAINE Estelle, Mme GOSNET Cindy (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme MASSE Maryse, M. MASSON Didier, Mme RADIGUET Angéline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services
Monsieur PETIT Bruno est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
 - 2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022
 - 3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
 - 4° Opérations de travaux :
 - boulangerie de Randonnai : plan de financement actualisé
 - sécurisation des centres bourgs de Bubertré et Lignerolles : plan de financement
 - aménagement d'espaces dédiés aux conteneurs semi-enterrés sur les communes déléguées d'Authueil, Bivilliers, Champs, Lignerolles, La Poterie au Perche (plateforme), Prépotin, Tourouvre : plan de financement
 - aménagement des cimetières pour la mise en place de : jardins du souvenir, columbariums, cavurnes
 - défense incendie : mise aux normes et installation de bouches d'incendie ; plan de financement
 - Wifi public : lancement des travaux
 - 5° Territoire Energie de l'Orne :
 - programme d'effacement des réseaux (électricité, télécommunication, éclairage public)
 - Site multi sports sur Tourouvre (rue Charles de Gaulle) : pose de panneaux photovoltaïques
 - 6° Travaux au bois des Coudrais à Tourouvre : principe de vente de bois
 - 7° Acquisition d'une parcelle de terrain sur Tourouvre (sente des sables)
 - 8° Audit du réseau informatique communal
 - 9° Village étape : renouvellement du label (2024-2029)
 - 10° Cimetière de Prépotin et La Poterie au Perche : tarifs
 - 11° Subventions aux associations :
 - Art et nature : Festival Silv'arts : présentation et plan de financement
 - USAT : présentation et demande de subvention 2023
 - 12° Personnel :
 - SDIS de l'Orne : convention pour la disponibilité des agents communaux
- Questions diverses

1° Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur PETIT Bruno est désigné secrétaire de séance.

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022.

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

DECISION N°2022-150

Vu le devis n°00488665 du 15/12/2022 de **Butagaz** 55 Rue Sully CS 50229 80 047 AMIENS CEDEX portant sur un contrat de fourniture de gaz propane et des travaux de mise aux normes de citernes, sur la commune déléguée de Tourouvre (rue de l'école buissonnière), se décomposant comme suit :

- **Prix de la fourniture de GPL à la tonne : 1156.30 € (prix fixe 2 ans révisable à terme)**
- **Travaux de retrait de 4 citernes et d'aménagement du site pour l'installation d'une citerne (1.2 T) : 2472.85 €**

Article 1 : Décide d'accepter le devis ci-dessus exposé.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande si cette installation est liée à la nouvelle chaufferie bois comme pour les dépenses exposées en décision N° 2023-009. Monsieur le Maire indique qu'effectivement c'est le cas. Un point est fait sur cette nouvelle installation :

- la mise en service de la nouvelle chaufferie bois a eu lieu en novembre 2022,
- il manque le raccordement avec Orange et le dispositif de sous stations (gestion informatique pour chaque bâtiment).

DECISION N°2022-151

Décide d'accepter l'établissement d'une **convention avec des bénévoles présents sur le chantier participatif du 28 janvier 2023, sur la commune déléguée de Randonnai (poursuite des travaux du verger).**

DECISION N°2022-152

Décide d'accepter l'établissement d'une **convention avec des bénévoles présents sur le chantier participatif du 25 février 2023, sur la commune déléguée de Bresollettes (divers travaux et entretien de l'église).**

Décision n°2022-153

Décide d'accepter l'établissement d'une **convention avec des bénévoles présents sur le chantier participatif du 04 mars 2023, sur la commune déléguée d'Authueil (réfection d'un fossé communal et du chemin l'épine Jousset).**

Décision n°2023-001

Décide d'accepter la convention du 25 novembre 2022 de **Te61** 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT, concernant des **travaux de remplacement d'un candélabre suite à un sinistre, sur la commune déléguée de Tourouvre (Le Buisson), pour un montant de 1 839.16 € HT,**

Décision n°2023-002 : sans suite

Monsieur MANNOURY Christophe questionne cette décision « sans suite ». Madame VALERY Nelly expose qu'une continuité de numérotation des décisions est à respecter pour plus de cohérence administrative. La présente décision est annulée et laisse place à la décision suivante (ordre de numérotation).

Décision n°2023-003

Décide d'accepter le devis n°152 du 23 novembre 2022 de **ZUNINO TP** 28 rue de Réno 61400 SAINT MARD DE RENO concernant :

- **le remplacement d'une grille dans la cour commune du 13 août 1944 à Tourouvre**
- **le remplacement d'une bouche d'engouffrement dans le bourg de Lignerolles**

pour un montant **737 € HT** .

Décision n°2023-004

Décide d'accepter le devis n°69495 du 11 janvier 2023 de **REXEL L'Aigle** 2 Allée de la Frémondrière 61300 L'AIGLE, concernant **l'achat de fournitures pour réparer les décorations de Noël, pour un montant de 945,35 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-005

Décide d'accepter le devis n° 102278 du 13 décembre 2022 de **AGRAM SERVICE DIRECT ZA** du chêne Rue de Roglain 72610 ARCONNAY concernant le **remplacement du caoutchouc sur une lame de déneigement, pour un montant de 174,56 € HT, sur la commune déléguée d'Authueil.**

Décision n°2023-006

Décide d'accepter le devis D22-00111 du 12 décembre 2022 de **MOLVEAUX Kilian** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant **la fourniture et la pose d'un bloc d'éclairage d'ambiance led dans l'entrée de la salle Zunino, pour un montant de 196 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-007

Décide d'accepter le devis DE1556 du 8 décembre 2022 de **GAZ SERVICE** 10 Rte de Ste Anne Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant le **retrait de la chaudière au fioul du dojo, pour un montant de 280 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-008

Décide d'accepter le devis n°DE1525 du 21 décembre 2022 de **GAZ SERVICE** 10 rte de Ste Anne Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant le **remplacement de toutes les vannes thermostatiques et autres travaux d'économie d'énergie, à la mairie, pour un montant de 2 672,72 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-009

Décide d'accepter le devis n°DE1526 du 21 décembre 2022 de **GAZ SERVICE** 10 rte de Ste Anne Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant le **remplacement de toutes les vannes thermostatiques au gîte, la salle Félix Leclerc et la salle patchwork, pour un montant de 4 141,40 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-010 (annule et remplace la décision n°2022-085)

Décide d'accepter le devis n° DB22/058484/001003 du 10/01/2023 de **ENEDIS – Agence Raccordement / Cellule Encaissement - 14760 Bretteville sur Odon**, concernant le **déplacement d'ouvrage, d'un montant de 20 381,81 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre (Lotissement Le Bogneu).**

Décision n°2023-011

Décide d'accepter le devis 01302 du 20 octobre 2022 de Menuiserie **GADEYNE** 19 route de Tourouvre 61380 SOLIGNY LA TRAPPE, concernant la **réparation d'une porte en aluminium du local technique situé en centre bourg (ancien local appartenant à la société Orange), pour un montant de 574 € HT, sur la commune déléguée de Bubertré.**

Décision n°2022-12

Décide d'accepter le devis des **Gourmets du Perche** 11 Place de l'Hôtel de Ville 61290 LONGNY LES VILLAGES, concernant l'achat de **paniers garnis pour les anciens, pour un montant de 253 € TTC, sur la commune déléguée de Bivilliers.**

Décision n°2023-013

Décide d'accepter le devis n°9356598 du 6 décembre 2022 de **France Sécurité** Caen 2 Bis Avenue de Cambridge CS 80105 14204 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex, concernant **l'achat d'EPI (équipement professionnel individuel pour le service technique), pour un montant de 3 202,81 € HT, pour la commune de Tourouvre-au-Perche.**

Monsieur LEPRETRE Laurent demande le détail de ces équipements.

Monsieur ANQUETIL Dominique indique qu'il s'agit d'équipement de travail pour les agents du service technique : vêtements, chaussures, gants, autres.

Décision n°2023-014

Décide d'accepter le devis n° D1040 du 19 décembre 2022 de **BOIS ET METAL** Guillaume ROCHERS La Jarretière 61400 VILLIERS SOUS MORTAGNE, concernant la **fourniture et la pose d'un garde-corps au logement communal situé au-dessus du commerce Epicerie Barnabé, d'un montant de 785 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-015

Décide d'accepter le devis n° 50006418 du 17 janvier 2023 de **PRODECO** ZI La Réhardière 61290 LONGNY LES VILLAGES, concernant des **travaux de peinture dans le commerce situé 17 rue du 13 août 1944, d'un montant de 1 333,84 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

Décision n°2023-016

Décide d'accepter les termes du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services n°2022.12.2385.04.000.M00.006797 de la société **BERGER LEVRAULT**, 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE, pour la **gestion des services : comptabilité, état civil, recensement militaire, gestion du cimetière, élections et gestion de la paie.**

La durée du contrat est de **3 ans à compter du 01/01/2023.**

Les échéances sont les suivantes :

- 1) Pour un total de 19 764,00 € HT correspondant à l'acquisition du droit d'utilisation des **logiciels** et se décomposant comme suit :
 - des versements annuels « Cession du droit d'utilisation » :
 - pour la période du **01/01/2023 au 31/12/2023 soit 6 588,00 € HT**
 - pour la période du **01/01/2024 au 31/12/2024 soit 6 588,00 € HT**
 - pour la période du **01/01/2025 au 31/12/2025 soit 6 588,00 € HT**

En contrepartie :

- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

- 2) Pour un total de 2 196,00 € HT correspondant à l'obligation de **maintenance, de formation** et se décomposant comme suit :
 - des versements annuels « Maintenance, Formation » :
 - pour la période du **01/01/2023 au 31/12/2023 soit 732,00 € HT**
 - pour la période du **01/01/2024 au 31/12/2024 soit 732,00 € HT**
 - pour la période du **01/01/2025 au 31/12/2025 soit 732,00 € HT**

Décision n°2023-017

Décide d'accepter **l'avenant de transfert de la Société SEGILOG, à compter du 1^{er} janvier 2023, à la Société BERGER LEVRAULT** 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE, portant sur le **contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services n°2022.12.2385.04.000.M00.116797.**

Décision n°2023-018

Décide d'accepter la demande d'adhésion 2023 en date du 13/01/23 de la **Fédération Française des Stations vertes de Vacances et des Villages de Neige** BP 71698 21016 DIJON, pour un montant de **1 440.00 € TTC**, pour la **Commune de Tourouvre au Perche**.

Décision n°2023-019

Décide d'accepter les termes de l'appel d'adhésion 2023 de la **FDGDON de l'ORNE** (Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles), pour un montant de **1 024.39 € TTC**, pour la **commune de Tourouvre au Perche**.

Décision n°2023-020Abis

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-06-005 du 27 mai 2020 portant « délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables et dans la limite de 40 000 €HT et dans la limite des crédits budgétaires votés par le conseil municipal »,

Vu la délibération n° 2022-01-06 du 26 janvier 2022 portant « Mise en place du Wifi public sur la commune : étude et financement »,

Vu la délibération n° 2022-05-01 du 11 mai 2022 portant « Wifi public : autorisation de consultation »,

Vu les crédits inscrits au budget 2023 ET les restes à réaliser 2022,

Vu la consultation faite aux entreprises en date du 10 décembre 2022 portant sur l'opération « accès au wifi public sur la commune de Tourouvre au Perche »,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2023,

Vu l'avis favorable du comité de programmation (notification du 4 avril 2022) portant sélection du projet d'accès au wifi public sur la commune de Tourouvre au Perche,

Considérant qu'il est opportun de poursuivre ladite opération au vu du résultat de la consultation des entreprises exposée supra,

DECIDE :

Article 1 : de finaliser le plan de financement pour l'opération « Accès au wifi public » et porter celui-ci auprès de la Région Normandie dans le cadre de l'attribution de fonds Européens – Programme de développement Rural

Ressources prévisionnelles du projet	Type de financement		Assiette totale retenue (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux d'intervention (en %)
			€ HT		
Publique	Etat				
	Région				
	Département				
	Commune				
	Autofinancement public	38 025.22 €	7 605.04 €	20 %	
	Autre financement public				
	FEADER sollicité (Leader)			30 420.18 €	80%
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS			38 025.22 €	
Privé	Financement privé				
	Autofinancement privé				
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS			- €	
TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS			38 025.22 €		

Décision n°2023-020B

Décide de valider le devis n°11074 du 10/01/2023 de la société **CONTY61** 42, rue Lazare Carnot 61000 ALENCON, portant sur **l'accès au wifi public, sur la commune de Tourouvre au Perche**, et se décomposant comme suit :

- matériel, installation, abonnements, logiciels : 23 137€ HT

Décision n°2023-020C

Décide de valider la proposition n°D22-00017 du 05/01/2023 d'un **montant de 12 968.62€ HT de la société MOLVEAUX Kilian** Lieu-dit Villeneuve – Lignerolles 61190 Tourouvre au Perche, portant sur **l'accès au wifi public, sur la commune de Tourouvre au Perche**.

Décision n°2023-020D

Décide de valider la proposition n°0123-40967-FV du 23/01/2023 d'un **montant de 420.00€ HT de la société Imprimerie de l'étoile** ZA Ste Anne, portant sur **l'accès au wifi public, sur la commune de Tourouvre au Perche**.

Décision n°2023-021

Décide d'établir un contrat de **bail professionnel entre la commune de Tourouvre-au-Perche et M. Jean-François LAME d'une durée 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, portant sur la location des locaux situés 2 allée des Cloutiers, pour un loyer mensuel de 758,99 € TTC, sur la commune déléguée de Tourouvre**.

Décision n°2023-022

Décide de s'inscrire dans la **consultation organisée par le Centre de gestion de l'Orne pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe des collectivités**, et de lui donner mandat, dans le cadre d'un marché public d'assurance des risques statutaires, pour procéder pour son compte à une demande de tarification pour ledit contrat d'assurance.

Certificat administratif n°4 (décision modificative n°7)

Vu l'insuffisance des crédits prévus au budget principal 2022,
Décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

Compte débité : c/2111 (terrains nus)	- 709.00€
Compte crédité : c/1641 (remboursement du capital emprunté)	+ 709.00€

Dépôt de Plainte du 12/01/2023

Vol d'un ordinateur portable constaté le 01/12/2022

Monsieur le Maire constate que l'assemblée à l'unanimité n'a pas d'autre questionnement sur les décisions exposées ci-dessus.

DELIBERATION 2023-02-01

- boulangerie de Randonnai : plan de financement actualisé

Vu la délibération n°2021-11-04a portant « opération de construction de 14 logements et un commerce (boulangerie) sur les communes déléguées de Tourouvre et Randonnai » portant notamment sur l'établissement d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec Orne Habitat pour la construction de 4 logements sociaux et un commerce (Boulangerie à Randonnai) ,

Monsieur le Maire expose qu'une première consultation des entreprises pour 4 logements et une boulangerie sur la commune de Randonnai a été faite en 2022 par Orne Habitat ; l'analyse des offres du 8 juillet 2022 fait apparaître un surcoût global de dépenses de plus de 63%. Plusieurs lots demeuraient infructueux et le coût global trop élevé. Une revoyure architecturale du commerce a été étudiée afin de rationaliser les coûts de

construction. Une seconde consultation est prévue en mars 2023, toujours pour 4 logements sociaux et un commerce. Celle-ci est en corrélation avec la construction de 10 logements sociaux sur Tourouvre ; une consultation des entreprises sera faite dans un second temps en avril 2023 pour ces logements.

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire indique que le plan de financement du commerce est à actualiser et de nouveaux financements sont à demander.

Monsieur DUGUET expose qu'il convient de rajouter l'équipement du laboratoire et de la boutique. Aussi un point de vigilance sera à prendre en considération pour qu'une rentabilité du commerce soit avérée, à savoir l'installation d'une activité élargie : boulangerie, pâtisserie, snacking.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques rappelle qu'une étude de faisabilité a été faite en 2022 par la Chambre de commerce et de l'Industrie de Normandie.

Aussi, Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques informe l'assemblée de la réouverture de deux commerces sur la commune déléguée de Randonnai :

- le restaurant O'RANONNAI, en entrée de bourg, rue Sainte Anne
- l'épicerie, bar, anciennement le commerce VIVAL, place de l'église

Monsieur le Maire expose le plan de financement suivant :

2023	COMMERCE BOULANGERIE RANDONNAI €	%	DEMANDÉ €	ATTRIBUTION €	NOTIFICATION	OBSERVATION
€ HT	337 714,50					Consultation juillet 2022 : 5 lots non pourvus (cumul offres + estimations lots non pourvus : 512000€ ttc) Relance AO début 2023
DETR	90 521,70	26,80%		90 521,70	27/06/22	
DSIL						
FNADT	90 521,70	26,80%	90 521,70			Demande 2022 : non retenue Demande 2023
LEADER						
REGION	84 428,63	25,00%	84 428,63			Demande 2023
DEPT 61				0,00		Appel à Projet 2021 : Non retenu
AUTRES						
AUTO FINANCEMENT	72 242,48	21,39%				
TOTAL	337 714,50	100,00%	174 950,33	90 521,70		
	Financement partenaires		174 950,33	90 521,70		
€ TTC	405 257,40					

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux, programme 2023,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Opérations de travaux pour les communes déléguées de Bubertré et Lignerolles.

Préambule :

Monsieur Guyot Philippe expose les aménagements sur ces communes déléguées, ils ont été élaborés en concertation avec le Conseil départemental de l'Orne, les maires délégués et les services de la commune. Les travaux sont proposés avec un échelonnement sur deux ans 2023/2024.

Il est rappelé que des travaux auront lieu cette année sur Lignerolles pour déplacer les conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif ; ceux-ci seront situés sur le site de la salle des fêtes en centre bourg et avec un dispositif semi-enterré.

DELIBERATION 2023-02-02

Opération de travaux : - Travaux de voirie améliorant la sécurité routière et piétonne du centre bourg de Bubertré

Vu la délibération n°2022-01-04 du 26 janvier 2022 portant « Sécurisation des traversées de bourgs des communes déléguées de Bubertré – Lignerolles – Prépotin : études »,

Vu la délibération n°2022-06-05 du 29 juin 2022 portant « Sécurisation des traversées de bourgs des communes déléguées de Bubertré – Lignerolles – Prépotin : demande de financement »,

Vu l'estimatif de travaux pour l'opération de sécurisation du centre bourg de la commune déléguée de Bubertré, Monsieur le Maire expose le plan de financement de ladite opération comme suit :

BUBERTRE

2023	SECURISATION BOURG BUBERTRE €	%	DEMANDÉ €	ATTRIBUTION €	NOTIFICATION €	OBSERVATION
€ HT	86 778,96					
DETR	34 711,58	40,00%	34 711,58			Demande 2023
DSIL						
FNADT						
LEADER						
REGION						
DEPT 61 (FAL base 50000€ HT x69,42% Max 80% TX moyen 44%)	34 711,58	40,00%	34 711,58			Demande 2023
AUTO FINANCEMENT	17 355,80	20,00%				
TOTAL	86 778,96	100,00%	69 423,16			
	Financement partenaires		69 423,16			
€ TTC	104 134,75					

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux, programme 2023,

DEMANDE qu'une convention soit faite avec le Département de l'Orne, autorisant lesdits travaux,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-03

Opération de travaux :

- Travaux de voirie améliorant la sécurité routière et piétonne du centre bourg de Lignerolles

Vu la délibération n°2022-01-04 du 26 janvier 2022 portant « Sécurisation des traversées de bourgs des communes déléguées de Bubertré – Lignerolles – Prépotin : études »,

Vu la délibération n°2022-06-05 du 29 juin 2022 portant « Sécurisation des traversées de bourgs des communes déléguées de Bubertré – Lignerolles – Prépotin : demande de financement »,

Vu l'estimatif de travaux pour l'opération de sécurisation du centre bourg de la commune déléguée de Lignerolles,

LIGNEROLLES

2023/2024	SECURISATION BOURG LIGNE- ROLLES €	%	DE- MANDÉ €	ATTRIBUTION €	NOTIFICATION	OBSERVATION
€ HT	143 908,26					
DETR						
DSIL						
FNADT						
LEADER						
REGION						
DEPT 61 (base 50000€ HTx80%)	40 000,00	27,80%	40 000,00			Demande 2023
AUTRES						
AUTO FINANCE- MENT	103 908,26	72,20%				
TOTAL	143 908,26	100,00%	40 000,00			
	Financement partenaires		40 000,00			
€ TTC	172 689,91					

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux,

DEMANDE qu'une convention soit faite avec le Département de l'Orne, autorisant lesdits travaux,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-04

Aménagement de plateformes de tri et de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères

Monsieur le Maire expose que la gestion environnementale des déchets est une problématique récurrente sur la commune. Les points de collecte sont peu adaptés et n'incitent pas à la dépose des déchets. Un problème de salubrité est mis en évidence :

- conteneurs à ordures ménagères non hermétiques : suintement des détritux dans les sols, prolifération des nuisibles (rats)

- abords non aménagés ou dégradés

- dimensionnement des sites non adéquats (dépôts sauvages aux abords)

Une réflexion est menée sur les communes déléguées d'Autheuil, Bivilliers, Champs, La Poterie au Perche, Prépotin, Tourouvre.

Des plateformes y seront installées permettant la pose de conteneurs pour le tri sélectif, le verre et les ordures ménagères.

La spécificité des conteneurs pour les ordures ménagères est qu'ils seront semi-enterrés et hermétiques.

Vu l'estimatif de travaux pour l'opération d'« Aménagement de plateformes de tri et de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères»,

Monsieur le Maire expose le plan de financement de ladite opération comme suit :

2023	AMENAGEMENT OM €	%	DEMANDÉ €	ATTRIBUTION €	NOTIFICA- TION	OBSERVATION
€ HT	74 835.49					
DETR	33 675.97	45,00%	33 675.97			Demande 2023
DSIL						
FNADT						
LEADER						
REGION						
DEPT 61						
AUTRES						
AUTO FINANCE- MENT	41 159.52	55,00%				
TOTAL	74 835.49	100,00%	33 675.97			
	Financement par- tenaires					
€ TTC	89 802,59					

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux, programme 2023,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-05

Aménagement des cimetières pour la mise en place de jardins du souvenir, de columbariums et de cavurnes (Bubertré, Champs, Randonnai, Tourouvre) : plan de financement

En préambule :

Madame MARTIN Jocelyne précise qu'il n'y aura pas de columbariums mais des cavurnes sur la commune déléguée de Tourouvre.

Monsieur MANNOURY César questionne sur l'extension du cimetière de Bivilliers.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendra d'instruire une procédure administrative.

Monsieur le Maire rappelle la Loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire qui instaure, dans son article 14, l'obligation pour les communes de 2 000 habitants et plus de disposer d'un site cinéraire (article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales). Elle précise que le site cinéraire comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts (souvent dénommés « jardin du souvenir »), ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes (article L. 2223-2 du code précité) dits cavurnes.

Vu l'estimatif de travaux pour l'opération d'« Aménagement des cimetières pour la mise en place de jardins du souvenir, de columbariums et de cavurnes sur les communes déléguées de Bubertré, Champs, Randonnai, Tourouvre »,

Monsieur le Maire expose le plan de financement de ladite opération comme suit :

2023	AMENAGEMENT CIMETIERES €	%	DE- MANDÉ €	ATTRIBUTION €	NOTIFICA- TION	OBSERVATION
€ HT	12 705.66					
DETR	5 717.55	45,00%	5 717.55			Demande 2023
DSIL						
FNADT						
LEADER						
REGION						
DEPT 61						
AUTO FINAN- CEMENT	6 988.11	55,00%				
TOTAL	12 705.66	100,00%	5 717.55			
	Financement par- tenaires					
€ TTC	15246.79					

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux, programme 2023,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier

DELIBERATION 2023-02-06

Défense incendie : modernisation et installation d'équipements de secours incendie

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2213-32 du CGCT le Maire se doit d'assurer la défense extérieure contre l'incendie. Il faut comprendre qu'au titre de son pouvoir de police spéciale, le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage. Les communes sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Ce préambule est important à rappeler au regard des enjeux sécuritaires sur le territoire et de la responsabilité qui en découle de la commune.

Un recensement exhaustif des points noirs a été élaboré concomitamment avec le SDIS et Eaux de Normandie (gestionnaire du réseau d'eau au SIAEP du Haut Perche). Les lieux concernés se situent sur la commune déléguée de Tourouvre en milieu urbanisé, en hameaux et/ou non loin de la forêt domaniale du Perche et de la Trappe.

Il en ressort 5 points hors service, dans un état de vétusté avancée et/ou non visible :

La Babonnière, La Gazerie, La saunerie, rue Honoré Mercier, chemin des Nouettes. Des travaux conséquents seront à prévoir ultérieurement au lieu-dit Sainte Anne.

Vu l'estimatif de travaux pour l'opération de « Défense incendie : modernisation et installation d'équipements de secours incendie »,

M. MANNOURY Christophe s'interroge sur l'entretien des bouches d'incendie à Randonnai.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'effectuer une consultation pour les prestations de vérification et d'entretien des dispositifs (SDIS, Eaux de Normandie, autres).

Monsieur le Maire expose le plan de financement de ladite opération comme suit :

2023	DEFENSE INCENDIE TOUROUVRE	%	DEMANDÉ €	ATTRIBUTION €	NOTIFICATION	OBSERVATION
€ H	16 021.95					
DETR	7 209.88	45	7209.88			Demande 2023
DSIL						
AUTRES						
AUTO FINANCEMENT	8 812.07	55				
TOTAL	16 201.95					
	Financement partenaires		7209.88			
€ TTC	19 226.34					

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux, programme 2023,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-07

Wifi public : plan de financement, lancement des travaux

Monsieur le Maire rappelle la décision n°2023-020Abis exposée en début de séance et indique qu'un dossier de demande de financement LEADER a été déposé auprès du PETR du Pays du Perche ornais.

Monsieur DEVISE Gérard expose qu'une consultation des entreprises a été faite en fin d'année 2022.

Les travaux, sur les 10 communes déléguées, devraient être achevés en avril 2023.

Type de financement		Assiette totale re- tenue (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux d'inter- vention (en %)	
		€ HT			
Publique	Etat				
	Région				
	Département				
	Communauté de communes				
	Commune				
	Autofinancement public	38 025.22 €	7 605.04 €	20 %	
	Autre financement public				
	FEADER sollicité (Leader)			30 420.18 €	80%
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS			38 025.22 €	
Privé	Financement privé				
	Autofinancement privé				
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES			- €	
TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS			38 025.22 €		

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre ladite opération de travaux, programme 2023,

DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2023 à hauteur de la dépense prévisionnelle exposée supra,

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au démarchage de financement,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-08

Territoire Energie de l'Orne :

- programme d'effacement des réseaux (électricité, télécommunication, éclairage public)

Monsieur le Maire expose qu'une réunion de travail avec le TE61 a eu lieu le 1^{er} février 2023 à la CDC des Hauts du Perche.

Celle-ci portait sur la programmation de travaux d'effacement des réseaux et de l'éclairage public.

Les principes de répartition des coûts entre la CDC et les communes la composant ont été rappelés :

- Concernant le réseau d'éclairage public : le coût sera toujours supporté par les communes, la participation financière de la CDC dépendra de la localisation des travaux (en agglo) ou de l'intérêt communautaire des travaux.

- Concernant le réseau de Télécommunication : Si le chantier se situe en agglo, le coût sera supporté par la CDC, hors agglo, la CDC ne prendra en charge qu'en cas d'imposition technique dû à un site protégé.

Monsieur le Maire rapporte le compte rendu des dossiers qui ont été évoqués :

1) TOUROUVRE AU PERCHE (commune déléguée de TOUROUVRE) : Sécurisation Basse tension Carrefour Ste Anne

Il s'agit de travaux de sécurisation des réseaux en fils nus dont l'étude est prête depuis 3 ans.

Le TE61 interpelle sur le fait que le réseau électrique est très usagé, le chantier a déjà été reporté plusieurs fois. Une réalisation en 2023 est à envisager.

Le TE61 ajoute qu'un nouvel ajournement augmenterait le risque de voir l'étude rendue inutilisable.

La commune de TOUROUVRE AU PERCHE souhaite réduire le nombre de points lumineux, le TE61 étudiera cette solution et communiquera les nouveaux montants.

Une discussion entre la CDC DES HAUTS DU PERCHE et la commune de TOUROUVRE AU PERCHE doit avoir lieu afin de définir qui prendra en charge le réseau de télécommunication et si la CDC participera aux travaux d'éclairage public.

Type de travaux	coût travaux (€ TTC)	câblage (ORANGE)	Participation du TE61	coût total	Prise en charge
réseau de télécommunication	28 007,71	845,91		28 853,62	?
réseau d'éclairage Public	41 151,95*		15 802,35	25 349,6**	commune de TOUROUVRE AU PERCHE

* le montant des travaux sera revu à la baisse selon le nombre de candélabre posé.

** la participation de la CDC aux candélabres sera discutée entre la commune et la CDC

La participation de la CDC est jugée indispensable car il y a un intérêt communautaire, ce carrefour se situe à l'intersection de deux voies importantes du territoire.

2) TOUROUVRE AU PERCHE (commune déléguée de TOUROUVRE) : Résidence du Parc

Type de travaux	coût travaux (€ TTC)	câblage (ORANGE)	Participation du TE61	coût total	Prise en charge
réseau de télécommunication	?	?		85695	CDC DES HAUTS DU PERCHE
réseau d'éclairage Public	141293*		54256**	87037*	commune de TOUROUVRE AU PERCHE

* chiffrage datant de 2016 actualisé 2023

** selon conditions financières aide 2023

3) TOUROUVRE AU PERCHE (commune déléguée de TOUROUVRE) : Quartier Riantz

Type de travaux	coût travaux (€ TTC)	câblage (ORANGE)	Participation du TE61	coût total	Prise en charge
réseau de télécommunication	?	?		13260	CDC DES HAUTS DU PERCHE
réseau d'éclairage Public	35880*		13777,92**	22102,08*	commune de TOUROUVRE AU PERCHE

* chiffrage datant de 2016 actualisé 2023

** selon conditions financières aide 2023

Ce sont de vieux dossiers dont le réseau électrique est composé de fils nus et en câblage torsadé. Il y aura des plans de financements à revoir. Deux scénarios sont envisagés, si les 6 logements sociaux sont réalisés dans le quartier du Parc, les travaux seront d'abord financés sur ce quartier avant celui du Riantz. S'il n'y a pas de logements sociaux, les travaux débiteront au quartier Riantz avant le Parc.

4) TOUROUVRE AU PERCHE (commune déléguée de AUTHEUIL) : sécurisation La Haie Chatel

Il s'agit de travaux de sécurisation des réseaux en fils nus dont l'étude est prête depuis 3 ans.

Le réseau est en fils nus, le chantier se situant dans le rayon de 500m de l'église d'AUTHEUIL. Les travaux doivent se faire en souterrain.

Une coordination d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public serait à envisager.

Le devis de câblage datant de 2019 est de 8288.40€ le montant est important du fait de l'absence d'appui commun.

Type de travaux	coût travaux (€ TTC)	câblage (ORANGE)	Participation du TE61	coût total	Prise en charge
réseau de télécommunication	9633,63	8288,4		17922,03	?
réseau d'éclairage Public	14822,14		5691	9130,44	commune de TOUROUVRE AU PERCHE

5) Enfin il a été évoqué les demandes d'effacement des réseaux parvenues au TE61 dont les délibérations ont été prises par les anciennes municipalités avant la fondation de la commune nouvelle.

Tourouvre : Les Croix Chemins, La Charbonnerie et maison Saint Gilles

Autheuil : le Moncel

Monsieur le Maire expose qu'un programme pluriannuel chiffré et cofinancé devra être élaboré conjointement avec la CDC des Hauts du Perche, le TE61 et la commune.

La commune de TOUROUVRE-AU-PERCHE indiquera au TE61 une priorisation et un calendrier prévisionnel des travaux souhaités en concertation avec la CDC DES HAUTS DU PERCHE.

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SE PRONONCE favorablement au principe de travaux exposés supra

DEMANDE que les plans de financement soient précisés conjointement entre la Communauté de communes des Hauts du Perche, le TE 61 et la commune ; pour qu'une priorisation des opérations des travaux soit effective.

DELIBERATION 2023-02-09

Site multisport sur Tourouvre (rue Charles de Gaulle) : pose de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une opération de travaux de réfection de la toiture du bâtiment multi sports sur la commune déléguée de Tourouvre (Salle René Zunino), il conviendrait de mener une étude de faisabilité de production d'électricité par des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire expose que la collectivité cherche des partenaires pour ce projet au niveau de la toiture de la salle voire du parking (TE61, COLAS WATTWAY, autres) ;

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**SE PRONONCE favorablement au principe de l'opération de travaux exposés supra
DEMANDE le chiffrage et conditions de réalisation d'une étude de faisabilité**

DELIBERATION 2023-02-10

Travaux au bois des Coudrais à Tourouvre : principe de vente de bois

Monsieur le Maire expose que des travaux forestiers de sécurisation et de nettoyage sont en cours au bois des Coudrais (Tourouvre).

Dépense 2023 : 10 420€ HT (travaux entreprise ROUSSEAU)

L'ONF à la gestion de ce bois communal pour ce qui concerne les travaux et la vente de bois.

Recettes escomptées :

- 3 500 € vente par l'ONF des grumes

- rajouter la vente de bois de glanage et de façonnage

Monsieur GUYOT Philippe précise que les travaux ont été faits, 31 grumes ont été récupérés de résineux ou de feuillus (frênes et merisiers) et 17 grumes de chênes. Ils ont été bien réalisés dans des conditions idéales.

Un tarif de vente de bois est proposé :

Vente de bois de glanage estimée à : 20€/stère

Vente de bois de façonnage estimée à : 40€/stère

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le tarif de vente de bois exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-11

Acquisition d'une parcelle de terrain sur Tourouvre (sente des sables)

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé l'acquisition partielle de la parcelle AB265 située en centre bourg de la commune déléguée de Tourouvre (sente des sables/rue Charles de Gaulle).

Superficie : 350 m² environ

Prix : 5€ /m²

Frais de géomètre et d'acte : à la charge de l'acquéreur



M. Mannoury Christophe s'interroge sur l'intérêt de cet achat. Monsieur le Maire expose que la commune est déjà propriétaire de certaines parcelles sur ce site ; pour des aménagements à venir il semble opportun de constituer une réserve foncière sans avoir recours au droit de préemption qui nécessite des démarches plus compliquées.

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de l'acquisition d'une parcelle de terrain pour partie, située sur la commune déléguée de Tourouvre, cadastrée Section AB n°265, pour une contenance estimée à 350 m²,

- FIXE le prix d'acquisition à hauteur de 5.00 € TTC le m²,

- DECIDE que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la commune,

- DESIGNNE l'Office notarial SCP GERVAIS Gaëlle – DECAEN Catherine – POTIER Eric, pour accomplir les formalités administratives afférentes à ladite transaction,

- DONNE délégation à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-12

Audit du réseau informatique communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard DEVISE. Ce dernier expose que dans un contexte de déploiement des accès numériques sur la commune et face aux risques de piratage prégnant des systèmes informatiques, il convient d'effectuer un audit d'appréciation des risques sur les 10 communes déléguées.

Le coût est estimé à 3 246€ TTC par la société AZNETWORK d'ALENCON (audit + modules de sensibilisation/formation des élus et du personnel communal).

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le devis exposé ci-dessus,

- DONNE délégation à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-13

Village étape : renouvellement du label (2024-2029)

Monsieur le Maire expose que la commune a obtenu le Label Village étape en 2013 puis l'a renouvelé en 2019. Attribué pour 5 ans, il convient de s'inscrire dès à présent dans une démarche de renouvellement.

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie précise qu'il n'y a pas de travaux à réaliser. Pour que la demande de reconduction puisse être actée et étudiée en 2024, une démarche de reconduction est à entreprendre dès le premier semestre 2023. L'Office de tourisme de la CDC des Hauts du Perche est partie prenante au dossier, en la personne de Madame DEMEULE Fabienne.

Un planning d'échanges entre la Fédération Française des Villages Etapes et la commune est proposé :

- Janvier – Mars 2023 : délibération municipale actant la procédure de renouvellement du label (copie à transmettre à la FFVE)
- Mars 2023 : visite de contrôle en présence de la Fédération et des partenaires
- Janvier – Octobre 2023 : montage du dossier de renouvellement (via l'outil de suivi extranet)
- Octobre 2023 : dépôt officiel du dossier
- Octobre 2023 – Février 2024 : instruction du dossier par les services de l'Etat
- Mars 2024 : passage du dossier en comité d'experts
- Mars – juin 2024 : si avis favorable, signature convention de renouvellement

Madame MARTIN Jocelyne souligne qu'il conviendra de déployer l'adhésion de commerçants partenaires pour l'ouverture les dimanches.

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de lancer une procédure de renouvellement du Label Village étape.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures inhérentes au dossier.

DONNE délégation à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-02-14

Cimetière de Prépotin et La Poterie au Perche : tarifs

Dans le cadre de demandes de nouvelles concessions funéraires, il convient d'attribuer les tarifs suivants :

COMMUNE	Durée	COLUMBARIUM		JARDIN DU SOUVENIR	
		Concession	Monument	Dispersion des cendres	Plaque sans gravure
PREPOTIN	30 ans	60 €	873 €	50 €	45 €
	50 ans	80 €			
LA POTERIE AU PERCHE	30 ans	60 €	1 040 €	50 € *	45 €*
	50 ans	80 €			

*cf délibération n° 2022-12-07 La Poterie au Perche- Tarif Jardin du souvenir)

Monsieur le Maire expose qu'il conviendra d'harmoniser les tarifs sur toutes les communes déléguées.

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs exposés ci-dessus.

DELIBERATION 2023-02-15

Subventions aux associations :

1 - Association les Chemins de l'Etoile du Perche - Arts et Nature : Silv'arts Festival - présentation et plan de financement

Une présentation du Silv'arts Festival est faite par Madame LESSIRARD Emmanuelle.

Madame LESSIRARD Emmanuelle expose que 13 artistes internationaux et bénévoles seront présents lors de ce festival ; ils viennent d'Allemagne, d'Italie, de Turquie, d'Espagne, de Namibie et de France. Cinq écoles du territoire sont associées à ce projet ainsi que la Corne d'Or (foyer de la Beaugeardière à Randonnai). Le projet est accompagné par le Parc Naturel Régional du Perche et l'Office National des Forêts. Les œuvres des artistes sur le thème du patrimoine bâti et naturel seront visibles sur 11 sites. Des œuvres seront proposées à l'Etoile du Perche sur un circuit de 5 km jusqu'en septembre 2023. Le budget global du festival est de 20 000 €.

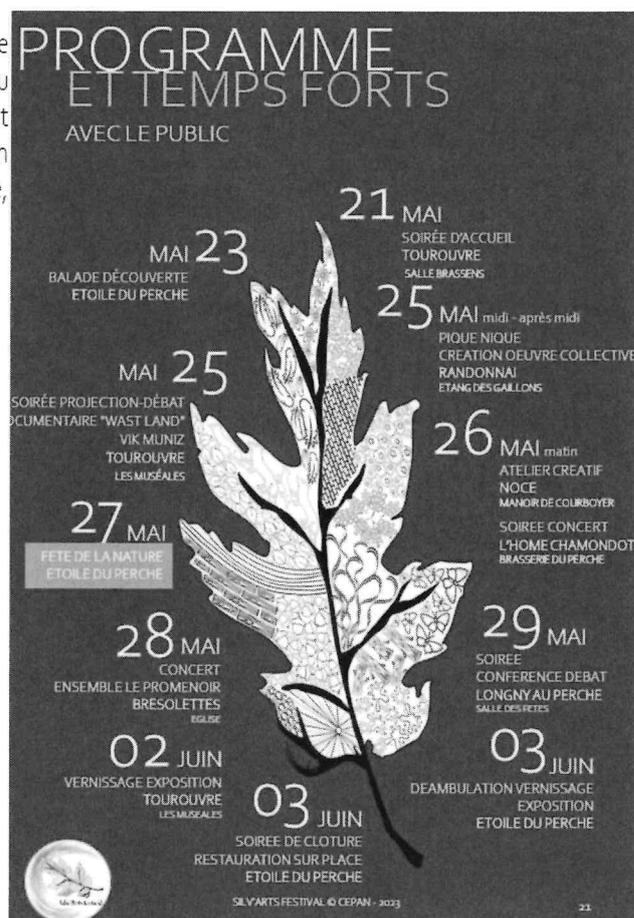
Extrait de la revue de presse :

Les Hauts du Perche possèdent un riche patrimoine historique et environnemental. Cette terre de traditions a su conserver son authenticité au travers des siècles « vrai et nature » dit-on ici. Ses collines, ses forêts, ses villages, son histoire, son passé industriel (moulins, forges, briqueterie, etc.) et sa réserve naturelle en font un territoire d'exception.

Les Chemins de l'étoile du Perche, association créée en 2021, a pour objectif de créer un carrefour de rencontres et des projets de sensibilisation au respect de la nature grâce au développement d'une approche artistique. Pour préserver et promouvoir notre richesse patrimoniale, il nous manquait un grand évènement, le Silv'Arts Festival est né !

Ce festival d'art environnemental a pour ambition de proposer aux habitants des Hauts du Perche, la valorisation et l'appropriation de leur patrimoine naturel et bâti. Il s'inscrit dans une démarche de partage, d'échanges de cultures et de transmission de savoir-faire.

13 artistes internationaux viendront en résidence à Tourouvre au Perche du 22 mai au 04 juin découvrir le patrimoine, partager et échanger avec le public en réalisant des ateliers d'art environnemental dans 11 sites du territoire et ce pour tous publics.



Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention de 5 000€ est demandée par l'association organisatrice « les Chemins de l'Etoile du Perche - Arts et Nature ».

2- USAT : présentation et demande de subvention 2023

Monsieur DEVISE Gérard informe que l'Union Sportive et Associative de Tourouvre au Perche (association loi 1901) s'est créée fin 2022. Un conseil d'administration et un bureau structurent l'association.

Monsieur Gérard DEVISE expose qu'une demande de subvention de démarrage est faite par l'association à hauteur de 1 000€.

Votants : 24 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

Madame LESSIRARD Emmanuelle et Monsieur DEVISE Gérard au regard de leur fonction au sein des dites associations, s'abstiennent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Chemins de l'Etoile du Perche - Arts et Nature : 5 000€, en sus de l'hébergement au gîte communal des artistes durant le festival à titre gracieux
- USAT : 1 000€

DECIDE que ces subventions seront intégrées à l'enveloppe des crédits alloués au budget primitif 2023 sans pour autant que cette enveloppe globale ne dépasse 60 000 € (article 65748)

DELIBERATION 2023-02-16

SDIS de l'Orne : convention pour la disponibilité des agents communaux

Monsieur le Maire expose qu'une convention est en cours avec le SDIS de l'Orne pour la « disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires » sur la commune. Il convient de l'actualiser.

Monsieur le Maire propose qu'un certain nombre d'heures soient dédiées à ce partenariat : une perspective d'une demi-journée par semaine selon les demandes d'interventions. Celles-ci seraient effectuées par un agent durant ses heures de travail sans perte de salaire.

Monsieur le Maire précise que l'agent, responsable du service technique, est pompier volontaire sur l'Aigle et à Tourouvre.

Monsieur MANNOURY Christophe demande que soient vérifiées les responsabilités du SDIS en matière de couverture des risques d'accident de l'agent communal :

- lors du trajet aller/retour du lieu de l'intervention
- durant l'intervention

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'approuver la convention exposée ci-dessus,

ACTE que l'agent n'aura pas de perte de salaire lors de ses interventions auprès du SDIS,

OPTE pour le financement de formation par subrogation,

DONNE délégation à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Questions diverses :

Madame ENGRAND Corinne fait remarquer qu'un câble qui est tombé à la Verrerie (Tourouvre) était de plus en plus dangereux. Monsieur le Maire précise qu'un numéro d'urgence est à composer pour ce type de situation selon le type de gestionnaire concerné (ENEDIS, ORANGE).

Monsieur DUGUET Christian fait un point sur le développement économique de la CDC des Hauts du Perche et de la commune notamment à propos des commerces. Il est nécessaire de faire venir des commerçants et d'aider ceux présents à rester.

Un package d'accueil va être élaboré et proposé aux personnes qui ont un projet d'installation.

La Région via la Foncière de Normandie va proposer un plan d'aide aux commerces, la CDC des Hauts du Perche fera partie d'une zone test.

Monsieur le Maire informe :

- La commune déléguée de Bubertré a intégré le Parc Naturel Régional du Perche, la commune de la Poterie au Perche l'intégrera dans un second temps.

- L'école de Tourouvre risque de perdre une classe, il n'y aurait plus que 134 enfants scolarisés à la prochaine rentrée.

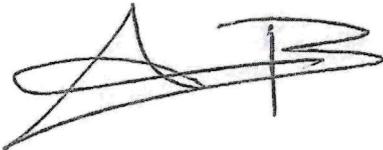
- Le commerce au n°17 rue du 13 août 1944 à Tourouvre (déménagement de l'auto-école en 2022) va vraisemblablement être repris par une kinésithérapeute qui a déjà pratiqué sur Tourouvre avant d'exercer quelques temps sur l'île de la Réunion.

- L'immeuble communal « Bazire » au n°5 rue du 13 août 1944 à Tourouvre a été loué jusqu'à fin janvier 2023 par l'association Diffus'art dans le Perche (collectif d'artistes). Un prochain projet avec d'autres artistes verra peut-être le jour. Le loyer (2023) est de 757.91 € TTC hors charges.

- La borne pour recharger les voitures électriques sur le parking de la salle Zunino (Tourouvre) ne fonctionne plus. Elle serait remplacée par une borne dans le centre-ville au niveau de La Poste. C'est le TE61 qui est en charge de cette installation. Certains conseillers font remarquer qu'il serait intéressant qu'il y ait les deux emplacements.
- La commune doit poursuivre ses efforts en matière de dépenses en énergie sur l'ensemble des communes déléguées (électricité, eau, gaz, fioul). Monsieur le Maire expose que l'éclairage public pourra être coupé de mai à septembre et que les lampadaires fonctionnant au mercure seront à changer en priorité.
- Le dernier recensement de la population se clôture prochainement ; afin de finaliser la collecte des questionnaires pour certains foyers « récalcitrants », les maires délégués se tiendront à disposition des agents recenseurs.

La séance est levée à 21h20

Le Secrétaire de séance
Monsieur PETIT Bruno



Monsieur le Maire
POIRIER Franck

